

Viagra et confiseurs, c'est pas l'amour

L'entreprise zurichoise qui commercialise la pilule miracle n'apprécie pas du tout qu'on plaisante avec l'impuissance. Elle demande que les friandises aux noms approchants soient retirées de la vente

« **L'**impuissance est une maladie sérieuse! » L'entreprise Pfizer, à Zurich, n'apprécie pas du tout que des confiseurs tournent le Viagra en ridicule. Le boulanger genevois Pouly et quatre collègues l'ont ap-

pris récemment par une lettre d'un avocat zurichois. Ils ont retiré de la vente leurs chocolats aux appellations proches de celle du médicament avant d'être condamnés à une amende (qui ne se mange pas, celle-là...). Histoire de couper court

à toute polémique, Aimé Pouly a rebaptisé ses flacons de pralinés Viva-droit. Ça fait moins gag que Visagra, mais c'est toujours — et seulement — du chocolat qui n'a rien à voir avec la pilule redresseuse de torts.

Page 3 ►

Confiseurs interdits de Viagra en chocolat

Les clins d'œil à la pilule miracle n'amuse pas l'entreprise Pfizer (ZH), qui commercialise le médicament en Suisse. Elle demande que les friandises soient retirées de la vente

Genève
Marie-France Boillat

« **O**n ne plaisante pas avec l'impuissance, c'est une maladie sérieuse! » L'entreprise Pfizer de Zurich, qui commercialise le Viagra en Suisse, n'apprécie pas du tout les clins d'œil des confiseurs qui se sont inspirés de la pilule miracle pour fabriquer des comprimés en chocolat! Le boulanger genevois Pouly, ainsi que quatre de ses collègues, l'ont appris récemment via une missive adressée par un avocat zurichois, mandaté par Pfizer. Au nom de la protection des marques, celui-ci leur demande en effet de retirer les friandises de la vente, sous peine d'amende. Et ils se sont tous exécutés...

A Genève, le patron des boulangeries Pouly est parti d'un grand éclat de rire quand il a appris qu'il n'avait pas le droit d'utiliser les dénominations Visagra et Viragra — trop proches phonétiquement de la marque Viagra — pour ses flacons de comprimés en chocolat. Cela sous prétexte qu'il risquait d'induire les clients en erreur! « Le chocolat peut

avoir des effets bénéfiques sur les états d'âme, le Viagra est supposé en avoir ailleurs. Je ne vois pas comment les gens pourraient s'y tromper et je ne crois pas qu'on puisse me taxer de concurrence déloyale », confie le boulanger via son conseiller Jacques Barillon.

N'empêche! Aimé Pouly a préféré rebaptiser ses flacons de pralinés Viva-droit, histoire de couper court à toute polémique. Ses collègues confiseurs ont retiré quant à eux leurs ersatz chocolatisés de la vente. « Une lettre de mise en garde, certes un peu formelle, a suffi à les décourager », explique Willy Schweizer, directeur de Pfizer (ZH). Nous n'avons pas eu besoin d'engager de poursuites judiciaires et nous ne demandons aucun dédommagement. Comme pour tous les produits qui marchent, il existe un marché parallèle à celui du Viagra. Nous ne pouvons tolérer qu'on imite la forme ou le nom du médicament, même dans des confiseries. Cela risque de créer la confusion et ce n'est pas honnête vis-à-vis de ceux qui ont de réels problèmes d'impuissance. »



Pour éviter des poursuites judiciaires, les comprimés chocolatisés Viragra ont été rebaptisés Viva-droit. Di Notti